



Non à la remise en question des règles fondamentales du mouvement !

Alors qu'un compromis avait été trouvé le 8 janvier 2019 entre les représentants du personnel et l'administration, le ministère impose une refonte complète des règles du mouvement départemental 2019.

Il y a danger pour la transparence et l'équité.

Les organisations syndicales unanimes (CGT, SE-Unsa, SNUDI-FO, Snuipp-FSU et Sud-éducation) vous appellent à envoyer au Directeur Académique, sous couvert de votre IEN le courrier type que nous vous proposons. (Cliquer sur votre circonscription pour télécharger le courrier)

Laval agglo	Laval Adjt	Laval 2 (SE)	Laval 3 (NO)	Laval 4 (NE)	Laval 5 (ASH)	Laval 6 (SO)
-----------------------------	----------------------------	------------------------------	------------------------------	------------------------------	-------------------------------	------------------------------

Tous concernés !

Que vous ayez prévu ou non de participer au mouvement, la transparence et l'équité de traitement sont remis en cause. C'est pourquoi, il est essentiel d'adresser **massivement** ce courriel à votre IEN **dès réception** et en tout état de cause avant le 6 février prochain, veille du Groupe de travail convoqué par le Dase.

Il est essentiel que vous mettiez l'adresse intersyndicale suivante (dangermvt53@gmail.com) en copie du courriel* que vous adressez à votre IEN.

**Monsieur l'inspecteur, Veuillez trouver ci-joint un courrier adressé au directeur académique, qui précise mon attachement aux règles départementales du mouvement des instituteurs et des professeurs des écoles.*